



22 septembre 2026

Journée nationale du souvenir

COMMUNIQUÉ :

Aujourd'hui, nous nous sommes réunis pour rendre hommage à celles et ceux qui ont payé de leur vie ou de leur intégrité leur engagement au service de l'Administration pénitentiaire.

FO Justice Val de Reuil tient à remercier sincèrement l'ensemble des agents présents lors de cette cérémonie.

Votre présence n'était pas symbolique. Elle était un acte de mémoire, de respect et de solidarité envers nos collègues disparus, envers leurs familles et envers tous ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leurs missions.

En ce 22 septembre, nous n'oublions pas Guy Girardot et Nicole Comte, assassinés à Clairvaux en 1971.

Nous n'oublions pas Francis Caron, mort en service à la maison d'arrêt de Rouen et Marc Dormont tué la même année lors d'une évasion à Clairvaux

Nous n'oublions pas non plus Fabrice Moello et Arnaud Garcia, tués le 14 mai 2024 lors de l'attaque d'Incarville, ni leurs collègues grièvement blessés.

Leur mémoire nous oblige.

Mais se souvenir ne peut pas suffire.

Deux ans après Incarville, il est impossible de rendre hommage à nos collègues sans regarder la réalité en face. Val-de-Reuil, établissement pénitentiaire situé au plus près du drame d'Incarville, ne dispose toujours pas des moyens ELSP à la hauteur des enjeux. Des agents continuent encore aujourd'hui d'effectuer des extractions dans des conditions de sécurité qui ne sont pas acceptables.

À cela s'ajoute un sous-effectif chronique, des rappels incessants et des équipes qui travaillent quotidiennement en mode dégradé.

FO Justice continuera donc d'exiger des effectifs à la hauteur de l'organigramme et des moyens de protection adaptés à nos missions.

Rendre hommage à nos morts, c'est aussi protéger ceux qui sont encore là.

Enfin, nous demandons à la direction que les personnels administratifs et les personnels des CPIP soient pleinement intégrés au dispositif de cette cérémonie, car même si nos missions différentes, tous ensemble nous œuvrons chaque jour au bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire et à l'accomplissement de ses missions de service public.

